

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
BOUXIERES-AUX-CHENES  
Date : 22/05/2017  
(le PV et les délibérations sont consultables en mairie)

---

Etaient présents

- |                            |                         |
|----------------------------|-------------------------|
| - CLAUDE Claudyne          | - BONCOURT Julien       |
| - CHARRON-DOLMAIRE Gilbert | - CHARDIN Nathalie      |
| - ABA PEREA Carole         | - FAUCHEUR Dominique    |
| - DONO Daniel              | - GERARD Sylvain        |
| - REMY Chantal             | - HENNICK Nicole        |
| - ABA PEREA Michaël        | - MONTFERRAN Christophe |
| - BERTIN Sabine            |                         |

Absents excusés : BERTIN Christiane, TISSERAND André

Le pouvoir de BERTIN Christiane a été donné à HENNICK Nicole

La séance a été ouverte à 20h30 ; les conseillers présents ont néanmoins accepté la participation de ABA PEREA Mickaël, arrivé à 20h34 et de FAUCHEUR Dominique, arrivé à 20h36.

Ordre du jour

- *délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes Seille et Mauchère-Grand Couronné relative à son adhésion au PETR du Val de Lorraine*
- *augmentation des heures du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe*
- *demandes de subventions pour le groupe scolaire*
- *délégation à Mme le Maire d'ester en justice*

Mme le Maire ouvre la séance à 20h30.

Mme le Maire demande une secrétaire de séance, Chantal REMY se propose.

- **1. délibération sur la modification des statuts de la communauté de communes Seille et Mauchère-Grand Couronné relative à son adhésion au PETR du Val de Lorraine**

Mme le Maire rappelle qu'en décembre 2015, les élus de la communauté de communes du Grand Couronné avaient délibéré pour rejoindre le PETR du Val de Lorraine sous réserve que la fusion avec la communauté de communes de Seille et Mauchère – qui avait passé une convention de partenariat avec ce PETR- devienne effective.

En date du 19 janvier 2016, le conseil municipal a voté à l'unanimité cette adhésion.

La fusion des territoires intercommunaux de Seille et Mauchère et du Grand Couronné ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil communautaire nouvellement mis en place, a délibéré favorablement, en date du mercredi 22 mars 2017, afin de procéder à la modification statutaire lui permettant d'adhérer au syndicat mixte du PETR du Val de Lorraine. Les délégués communautaires ayant par ailleurs validé par la même délibération le principe d'une adhésion à ce syndicat.

**Au moment de passer au vote, CHARRON-DOLMAIRE Gilbert fait une déclaration et quitte la séance à 20h40 (détails consignés au PV consultable en mairie).**

La délibération relative au PETR est remise au vote.

**Modification des statuts de la communauté de communes Seille et Mauchère-Grand Couronné votée par 13 voix**

- **2. augmentation des heures du poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Mme Lucie DE CAESTECKER fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> octobre 2017 ; son contrat de 30 h se répartit en 15h pour les travaux de comptabilité et 15h pour l'agence postale.

L'adjoint remplaçant devra effectuer 20h au titre des travaux administratifs et 15h au titre des travaux de comptabilité.

Il convient donc de fermer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe de 30h et d'ouvrir le même poste à 35h.

Mme le Maire précise que le remplacement des heures de l'agence postale n'est pas encore réglé.

**Suppression du poste à 30h et création à 35h votés par 13 voix**

- **3. demandes de subventions pour le groupe scolaire**

Madame le Maire explique à l'assemblée, qu'une étude est actuellement en cours pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Afin de savoir si cette construction sera subventionnée par nos différentes instances, il est demandé au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions auprès de l'état et d'autres collectivités territoriales.

**Autorisation à demander des subventions pour le groupe scolaire votée par 13 voix**

- **4. délégation à Mme le Maire d'ester en justice**

Par délibération en date du 3 mai 2016, le conseil municipal a voté un certain nombre de délégations notamment celle d'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Ces cas n'ayant jamais été définis, il est proposé que cette délégation s'applique systématiquement dans le cadre de l'ensemble des procédures contentieuses judiciaires et administratives, étant entendu que Madame le Maire rendra compte au conseil municipal des décisions qu'elle aura été amenée à prendre dans ce cadre.

**Délégation à Mme le Maire d'ester en justice dans le cadre de l'ensemble des procédures contentieuses judiciaires et administratives votée par 13 voix.**

**Levée de la séance à 21h03**

La Secrétaire de Séance  
REMY Chantal

Le Maire  
CLAUDE Claudyne